



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 15 décembre 2021 à 8h

La Ferme de la Faisanderie à Bainville-Sur-Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoit **SKLEPEK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Pascal **SCHNEIDER** _ Hervé **TILLARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	9 décembre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	16 décembre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	14
<u>Nombre de votants</u> :	14
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude COLIN

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 novembre 2021

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 208	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – novembre 2021
2021_ 209	Commande publique	Assainissement – création d'une station de traitement pour Thélod et Parey Saint Césaire – marché de maîtrise d'œuvre
2021_ 210	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 211	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à la convention d'occupation ADTL
2021_ 212	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation avec l'ADT2M
2021_ 213	Domaine et patrimoine	Extension du parking du centre Ariane – Acquisition d'une parcelle
2021_ 214	Domaine et patrimoine	Acquisition de coffrets électriques mutualisés
2021_ 215	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 216	Eau - assainissement	Eau – Annulation de factures
2021_ 217	Institutions et vie politique	Remboursement de frais de déplacements d'élus
2021_ 218	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2021_ 219	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2021_ 220	Finances	Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique
2021_ 221	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement
2021_ 222	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2021_ 223	Finances	Moselle et Madon initiatives citoyennes – reversement du solde du compte
2021_ 224	Finances	Liaisons cyclables – demande de subvention
2021_ 225	Transports	Transports vers les sites de vaccination – gratuité

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Claude COLIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 novembre 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2021_208

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – novembre 2021

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 8 novembre 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse Commune						Montant des devis(€ TTC)			
2021 RT 32	TM	MAIAUX Nelly	ITE	OPAH	GROUPE LE CARRE 5710 LUDRES	MPR + CEE	46,00%	24 205,00 €	24 205,00 €	08/11/2021	2 000,00 €
		52 rue du Château						25 536,28 €			
		54850 MESSEIN									
2021 RT 33	M	NICOLAS André	chaudière à pellets	OPAH	NATIBAT 54140 JARVILLE	MPR + CEE	59,00%	18 316,53 €	18 316,53 €	08/11/2021	1 800,00 €
		6 chemin Ste Barbe 54550 PONT ST VINCENT						19 323,94 €			
2021 RT 35	M	ANTZENBERGER Claudie	Toiture fuyarde + isolation rampants + chaudière gaz + menuiseries	OPAH	Chaudière : SARL BAINVILLE 54200 TOUL	oui	55,00%	33 383,21 €	22 632,00 €	08/11/2021	1 800,00 €
		38 rue Camot			Menuiseries : MERCIER DAVID 5180 HOUEMONT						
		54550 PONT ST VINCENT			Toiture : COUVR TOIT 54280 SEICHAMPS						

DÉLIBÉRATION N° 2021_209

Rapporteur :
Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :
Assainissement – création d'une station de traitement pour Thélod et Parey Saint Césaire – marché de maîtrise d'œuvre

Les communes de Thélod et Parey-Saint-Césaire, situées à moins de 3km l'une de l'autre, ne sont actuellement pas équipées de système de traitement des eaux usées.

La compétence assainissement sur la commune de Thélod est détenue par la CCMM, alors que la commune de Parey-Saint-Césaire gère en régie cette compétence.

En raison de leur proximité géographique et de l'intérêt économique à construire un seul équipement, la CCMM et la commune de Parey-Saint-Césaire ont décidé de construire un système de traitement des eaux usées commun aux 2 villages.

Ces travaux comprendront la création de nouveaux réseaux d'assainissement pour les deux communes afin d'acheminer les effluents vers la future station d'épuration.

Le coût estimé des travaux pour la création des réseaux est de 915 000 € HT et pour l'ouvrage de traitement de 300 000 € HT soit un total de 1 215 000 € HT.

Pour étudier, concevoir puis suivre ces travaux, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre dans le cadre d'une mission d'études et de travaux. Le montant des honoraires est estimé à 70 000 € HT.

Il est proposé d'autoriser le président à signer le marché de maîtrise suite à la consultation à lancer.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** le lancement de la consultation conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue d'assurer les prestations de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une station d'épuration et des réseaux afférents pour un montant estimatif des honoraires de 70 000 € HT,
- **autorise** le président à signer le marché avec le ou les attributaires retenus à l'issue de la consultation.

DÉLIBÉRATION N° 2021_210

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre Ariane – Avenant à un bail commercial

La société LORR ENR, installée au centre Ariane depuis 2014, est un bureau d'études spécialisé dans les études thermiques fluides. Son chiffre d'affaires étant en croissance, elle recrute et souhaite louer un bureau supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, la surface globale occupée par LORR ENR sera de 60 m² pour 3 bureaux au niveau 5 du centre Ariane.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°1 à son bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°1 au bail commercial en date du 20 mars 2014 conclu avec l'entreprise LORR ENR, pour l'occupation d'un bureau complémentaire et rappelle les éléments résultants du bail et de l'avenant :
 - Locaux occupés au niveau 5 : Bureaux **53** (20 m²), **54** (20 m²) et **55** (20 m²)
 - Loyer : 453,18 € HT mensuels
 - Avance sur charges : 180 € mensuels
- **autorise** le président à signer l'avenant n°1.

DÉLIBÉRATION N° 2021_211

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre Ariane – Avenant à la convention d'occupation ADTL

Dans le cadre de la création de l'agence de développement économique du territoire Sud Meurthe et Moselle (ADT2M), 2 salariés de l'ADTL vont être transférés à cette dernière.

Une personne du pôle développement sur notre territoire reste en place au centre Ariane. Aussi il convient de retirer de la convention conclue avec l'ADTL son bureau (n°11 au niveau 1). Celui-ci fera l'objet d'un bail avec la nouvelle agence ADT2M.

La surface globale occupée par l'ADTL est portée à 130 m².

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°7 à la convention d'occupation de l'ADTL.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°7 à la convention d'occupation en date du 27 avril 2005 conclue avec l'ADTL, et rappelle les éléments résultants de la convention et des avenants passés :

- Locaux occupés au niveau 0 : Bureaux **01** et **02** pour 40 m²
- Locaux occupés au niveau 1 : Bureaux **12, 13, 14, 15, 16** et **17** pour 90 m²
- Loyer : 541,66 € HT mensuels
- Avance sur charges : 390 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°7.

DÉLIBÉRATION N° 2021_212

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation avec l'ADT2M

La nouvelle agence de développement économique du territoire Sud Meurthe et Moselle (ADT2M) a été créée. 2 salariés de l'ADTL vont être transférés à cette structure, notamment la personne en charge du pôle développement sur Terres de Lorraine.

Afin d'être au plus près de notre territoire, son bureau reste implanté au centre Ariane.

Il convient de conclure une convention d'occupation avec l'ADT2M pour le bureau n°11 au niveau 1 d'une surface de 25 m².

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation à compter du 1er janvier 2022 avec l'Agence de développement économique du territoire Sud Meurthe et Moselle (ADT2M), pour l'occupation du bureau n°11 au sein du centre Ariane à Neuves-Maisons aux conditions suivantes :

- Désignation des locaux : bureau n°11 d'une superficie de 25 m²
- Loyer : 243,18 euros HT mensuels
- Avance sur charges : 75 € mensuels

- **autorise** le président à signer la convention d'occupation.

DÉLIBÉRATION N° 2021_213

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Extension du parking du centre Ariane – Acquisition d'une parcelle

Depuis de nombreuses années, le parking du centre d'affaires Ariane est en sous capacité au regard du nombre de locataires. Avec un taux d'occupation de 80% du centre, en évolution, et un projet de rénovation du niveau 7 en 2022 (sans locataire à ce jour), la demande en stationnements va encore évoluer dans l'année à venir. Aussi un projet d'extension est à l'étude sur une parcelle propriété de la commune de Neuves-Maisons, en contre bas du parking actuel.

L'acquisition de la parcelle AM 388 d'une surface de 770 m², donnant sur la rue de Cumène, est établie au prix de 15 € HT / m² soit 11 550 € HT, taxes et frais à charge de la CCMM.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer l'acte d'acquisition.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition de la parcelle AM 388 sur le ban de Neuves-Maisons appartenant à la commune de Neuves-Maisons au prix de 11 550 euros (taxes et frais notariés à la charge de la CCMM)

- **autorise** le président à signer l'acte d'acquisition.

DÉLIBÉRATION N° 2021_214

Rapporteur :
Thierry WEYER - Vice-président chargé des espaces naturels, agriculture et alimentation

Objet :
Acquisition de coffrets électriques mutualisés

La communauté de communes Moselle et Madon, en partenariat avec les communes du territoire, organise des marchés de producteurs locaux « tournants » chaque mois depuis octobre 2020.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs comme le renforcement des circuits courts et la réduction de la production de déchets, que la CCMM s'est fixés au travers de son Plan Climat Air Energie Territoire ou de son Plan local de Prévention des Déchets Ménagers.

Le bilan de la première année est très positif et la fréquence des marchés de producteurs locaux de Moselle et Madon a doublé, réunissant aujourd'hui 18 communes du territoire.

L'achat de matériel (barnums, tables et bancs, luminaires) financé par le programme LEADER en 2021 a permis de faciliter la tenue de marchés de plein air.

Au lancement des premiers marchés en octobre 2020, la CCMM a dû acheter en urgence des coffrets électriques permettant les branchements extérieurs sécurisés des exposants. Il a été convenu que ce matériel, d'un coût de 3 780 €TTC non subventionné, serait mutualisé entre la CCMM et les communes qui l'emprunteraient régulièrement y compris pour d'autres événements que les marchés, et que la dépense serait partagée. Il convient d'autoriser le président à émettre les titres correspondants.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** les modalités de participation des communes à l'acquisition de coffrets électriques mutualisés, à raison de 1/20 du coût d'acquisition hors taxe de l'équipement, pour chacune des communes.

DÉLIBÉRATION N° 2021_215

Rapporteur :
Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :
Facture d'eau - dégrèvement

Suite à l'étude et l'accord de la commission eau-assainissement du 6 décembre 2021, il est proposé au bureau de se prononcer favorablement sur le dégrèvement suivant :

Adresse	Objet	Dégrèvement
Commune de Maron Place Charles de Gaulle 54230 Maron CTR de contrôle école+appt	Fuite sur branchement dans vide sanitaire	620 m3 sur les redevances assainissement

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le dégrèvement ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021_216

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Eau – Annulation de factures

Il est proposé au bureau de se prononcer favorablement sur les annulations suivantes, qui s'inscrivent dans le cadre de l'acquisition par l'EPFGE, pour le compte de la CCMM, de l'ancien bâtiment « Aldi ».

Adresse	Type de fuite	dégrèvements
SARL SAINT LUCAS Rue Antoine Becquerel Ancien Aldi 54230 NEUVES-MAISONS	Annulation de factures pour vol d'eau	<ul style="list-style-type: none">▪ Annulation facture de 375m3 de 1957,78 €▪ Annulation facture de 375m3 de 2156,27 €▪ Annulation facture de 375m3 de 2477,88 €

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'annulation des factures ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021_217

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Remboursement de frais de déplacements d'élus

Le bureau est invité à approuver le remboursement de frais de déplacement de 2 élus à la convention nationale de l'AdCF qui s'est tenue en octobre dernier à Clermont-Ferrand (indemnités kilométriques plafonnées au prix du billet de train), ainsi que du président au congrès des maires et présidents d'intercommunalités (billet de train).

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** le remboursement de frais de déplacement comme suit :
 - Richard Renaudin : 165 €
 - Dominique Goepfer : 165 €
 - Filipe Pinho : 129 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_218

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Répartition des charges entre budgets (personnel)

L'ensemble des charges de personnels de la collectivité est mandaté à partir du budget principal. Toutefois, les missions de certains agents relèvent totalement ou partiellement des attributions des budgets annexes.

La comptabilité analytique permet de déterminer précisément le montant des dépenses de personnel imputables aux budgets annexes.

C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir les charges de personnels sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des charges de personnel conformément au tableau ci-dessous.

Eau	Assainissement	Gestion Economique	Transport	CIAS
732 000,00	360 000,00	63 000,00	91 335,00	461 000,00

- **autorise** le président à procéder aux versements des montants arrêtés par ces états.

DÉLIBÉRATION N° 2021_219

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Répartition des charges entre budgets (frais divers)

Certaines charges de la collectivité sont mandatées à partir du budget principal alors qu'elles concernent plusieurs budgets. C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir ces charges sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des frais divers conformément au tableau ci-dessous (en euros) :

Assainissement	Transport	Eau	Gestion Economique	CIAS
16 012,60	11 000,00	43 987,40	2 200,00	46 000,00

- **autorise** le président à procéder aux reversements des charges des budgets annexes vers le budget principal en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2021_220

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique

Il convient d'autoriser le versement du budget principal vers les budgets annexes de la gestion économique et du transport. Le versement au budget gestion économique est proposé à hauteur des crédits inscrits au budget primitif (200 000 €). Sur le budget transports, les recettes de versement mobilité sensiblement supérieures aux prévisions permettent de réduire la participation du budget principal, prévue à 1 M€, d'au moins 150 000 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **fixe** comme suit le montant de la participation du budget principal :
 - au budget gestion économique : 200 000 €
 - au budget transports : 760 000 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_221

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Participation du budget principal au budget assainissement

L'exercice de la compétence « eau pluviales » doit être géré comptablement sur le budget principal.

Toutefois celle-ci ne peut être toujours dissociée de la gestion des eaux usées, notamment dans le cas des réseaux unitaires.

Un crédit de 200 000 € a été inscrit au budget primitif pour prendre en compte la gestion des eaux pluviales prises en charge par le budget assainissement.

Le bureau est donc appelé à autoriser le versement du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement, en conformité avec les crédits inscrits au budget primitif 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** le versement d'une participation de 200 000 € du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales

DÉLIBÉRATION N° 2021_222

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistre

Il est proposé au bureau d'accepter les indemnités suivantes :

AQUA'MM – fuite au niveau de la toiture- budget principal
ACS Solutions, assureur dommage-ouvrage de la piscine, indemnise la CCMM à hauteur de 1490€.

Choc véhicule FL-379-FC – budget transport

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 1096.87€

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre sur le budget principal par ACS Solutions à hauteur de 1490€.
- **accepte** l'indemnisation du sinistre sur le budget transport par SMACL à hauteur de 1096.87€.
- **autorise** le président à émettre les titres de recette en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2021_223

Rapporteur :

Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :

Moselle et Madon initiatives citoyennes – reversement du solde du compte

En 2005 la CCMM a mis en place un fonds d'initiatives citoyennes, destiné à soutenir des initiatives d'habitants décidant d'organiser des projets collectifs à caractère original, nouveau ou particulièrement créatif.

L'idée était d'apporter une subvention modeste à des projets ponctuels, non portés par des associations. A cet effet, une convention avait été signée avec l'agence de développement économique, qui procédait pour le compte de la CCMM au versement des aides.

Rebaptisé « Moselle et Madon initiatives citoyennes », ce fonds est en sommeil depuis plus de 10 ans. En conséquence, l'ADTL a procédé à la clôture du compte et en a reversé le solde à la CCMM (6 949,74 €). Il convient de délibérer pour encaisser cette recette exceptionnelle.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** le reversement à la CCMM (budget principal) par l'ADTL du solde de clôture du compte dédié au fonds d'initiatives citoyennes

DÉLIBÉRATION N° 2021_224

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Liaisons cyclables – demande de subvention

Afin d'améliorer la pratique cyclable notamment pour les déplacements du quotidien, comme le schéma des Mobilités actives de Moselle et Madon le préconise, il est proposé de mailler le territoire d'aménagements cyclables sécurisés et de créer ainsi des connexions entre les différents pôles d'attractivité de la CCMM et des territoires voisins.

Cette action s'inscrit dans les priorités du projet de territoire 2021/2026 et répond à différents enjeux tels que

- L'accès aux équipements et services du territoire par des déplacements doux
- la diminution de l'impact environnemental des déplacements et des émissions de polluants
- l'amélioration de la qualité des espaces urbains/ruraux
- la diminution de la part des budgets consacrés aux déplacements
- l'amélioration de la santé publique par une activité physique

L'objectif sera à terme et d'ici la fin du mandat, de relier les parties Nord et Sud du territoire par un maillage de lignes cyclables comparables aux lignes de transports en commun.

Afin de mener à bien ce projet et après rencontre avec le département, il est proposé de solliciter une aide départementale au titre du dispositif d'aides financières au développement des circulations douces.

Le projet répond en effet aux critères de priorité départementaux : mixité des usages et des besoins (éducation, emploi et loisirs) ; cohérence du projet avec les enjeux départementaux notamment avec les programmes annuels d'entretien et de maintenance du réseau routier départemental ; résorption des discontinuités cyclables ; existence d'une stratégie de déploiement des mobilités actives et cohérence avec un schéma mobilité d'initiative locale (à l'échelle de l'EPCI)...

Le bureau communautaire est invité à approuver :

- l'engagement de la phase 1 du projet, d'un montant total de 566 500€, comprenant
 - o les études (de maîtrise d'œuvre ou de faisabilité) des lignes N° 1-2-3 (50 000€),
 - o les travaux d'aménagement de la liaison Maron –Neuves-Maisons (500 000€),
 - o les aménagements destinés à faciliter et sécuriser le stationnement vélos sur l'espace public (arceaux 9000€ + abris sécurisés 7500€)
- la sollicitation d'une demande de subvention départementale d'un montant de 170 000€ correspondant à 30% du montant des dépenses.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** auprès du département de Meurthe-et-Moselle une subvention à hauteur de 170 000 € pour la réalisation de la liaison cyclable sécurisée Maron – Neuves-Maisons et les autres actions mentionnées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2021_225

Rapporteur :

Dominique RAVEY - Vice-présidente chargée de la santé publique et des personnes âgées

Objet :

Transports vers les sites de vaccination – gratuité

Afin de faciliter le déploiement de la vaccination, la CCMM mobilise son service de transport à la demande T'MM+. Celui-ci étant à nouveau payant, il convient de préciser que les trajets T'MM+ vers les lieux de vaccination situés sur en Moselle et Madon restent gratuits.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** la gratuité des trajets du service T'MM+ vers les lieux de vaccination situés en Moselle et Madon.

Le secrétaire,

Claude COLIN



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 208	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – novembre 2021
2021_ 209	Commande publique	Assainissement – création d'une station de traitement pour Thélod et Parey Saint Césaire – marché de maîtrise d'œuvre
2021_ 210	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2021_ 211	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à la convention d'occupation ADTL
2021_ 212	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation avec l'ADT2M
2021_ 213	Domaine et patrimoine	Extension du parking du centre Ariane – Acquisition d'une parcelle
2021_ 214	Domaine et patrimoine	Acquisition de coffrets électriques mutualisés
2021_ 215	Eau - assainissement	Facture d'eau - dégrèvement
2021_ 216	Eau - assainissement	Eau – Annulation de factures
2021_ 217	Institutions et vie politique	Remboursement de frais de déplacements d'élus
2021_ 218	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2021_ 219	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2021_ 220	Finances	Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique
2021_ 221	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement
2021_ 222	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre
2021_ 223	Finances	Moselle et Madon initiatives citoyennes – reversement du solde du compte
2021_ 224	Finances	Liaisons cyclables – demande de subvention
2021_ 225	Transports	Transports vers les sites de vaccination – gratuité

Signatures

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	Excusé
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

